

Il demeure faible comparativement à celui des Communes de même importance que Fléville qui se situe fréquemment au-dessus de 15 %.

Il apparaît ainsi que les investissements réalisés, malgré leur importance, l'ont été sans accroissement préjudiciable du poids relatif de la dette qui demeure modéré. Ainsi les capacités d'investissement de la Commune pour les années à venir ont été parfaitement sauvegardées.

GRACE A UNE GESTION RIGOREUSE

L'autre volet des finances communales est constitué par la gestion des dépenses et recettes courantes, dites de fonctionnement, dont l'évolution est également riche en enseignement.

A Fléville, les dépenses de fonctionnement sont passées, de 1984 à 1988, de 2,4 millions de Francs à 3,9 millions de Francs, soit une progression globale de 63 % en cinq ans. Cette tendance d'ensemble est la résultante d'un rééquilibrage financier significatif de la rigueur budgétaire mise en oeuvre par la municipalité : si les dépenses de fonctionnement de personnel représentent en moyenne, sur la période retenue, 35,5 % des dépenses de fonctionnement, leur poids relatif est allé en diminuant, passant de 38 % en 1984 à 34 % en 1988 ; alors que la part des recettes de fonctionnement consacrée à l'autofinancement des investissements a progressé très sensiblement, passant de 6 % en 1984 à 17 % en 1988.

Ainsi, c'est la rigueur financière de la municipalité qui a permis de dégager les capacités d'autofinancement nécessaires à sa politique d'investissement intensif.

Là encore Fléville n'a pas à souffrir de la comparaison avec les autres Communes de même importance qui ont connu, habituellement, une progression plus forte de leurs dépenses de fonctionnement et dont les dépenses de personnel représentent en général plus de 40 % des dépenses de fonctionnement.

GRACE A UNE FISCALITE LOCALE BIEN MAITRISEE

Les dépenses de fonctionnement des Communes sont financées essentiellement pour la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.), aide versée par l'Etat, par le produit des contributions locales directes votées par le conseil municipal, et par quelques autres recettes de fonctionnement.

Dans ces domaines, Fléville a connu le même phénomène que toutes les autres Communes françaises : à savoir, une progression plus lente de la D.G.F. versée par l'Etat (plus 52 % de 1984 à 1988) que celle des impôts locaux (plus 58 % sur la même période). Cette évolution qui constitue un véritable transfert de charges de l'Etat vers les Communes résulte essentiellement des effets financiers pervers de la décentralisation et a été souvent dénoncé par les Associations des Maires et d'Elus locaux au cours des dernières années.

La fiscalité locale recouvre le produit des quatre taxes directes : taxe d'habitation, taxe sur foncier bâti, taxe sur foncier non bâti,

taxe professionnelle, appelées "les quatre vieilles", et le produit de chacune d'elles provient de la multiplication du potentiel fiscal de la Commune, appelée "bases", par le taux de l'impôt. Les bases sont arrêtées chaque année par l'Etat et leur progression combine les nouveaux potentiels fiscaux ainsi qu'une revalorisation forfaitaire des potentiels existants. Les taux sont votés par les Collectivités Territoriales : Région, Département, District et Communes. Seule la part communale nous intéresse ici ; mais il ne faut pas oublier qu'elle ne constitue qu'une des composantes de la feuille d'impôt que chaque contribuable reçoit ; les autres composantes étant représentées par les parts régionales, départementales et districales.

En ce qui concerne la part Flévilloise de la fiscalité locale, elle a progressé de près de 50 % en cinq ans ; mais cette progression résulte pour l'essentiel de l'accroissement du potentiel fiscal de la Commune arrêté par l'Etat (base) et non du taux d'imposition appliqué à chaque contribuable et voté par la Commune. Ceci apparaît clairement dans le tableau ci-joint qui compare les taux et les bases en 1984 et en 1988.

EVOLUTION DE LA FISCALITE LOCALE

	1984	1988	Variation en %
<u>Bases : arrêtées par l'Etat :</u>			
Taxe d'habitation	5.223.950	8.265.350	+ 58,22
Taxe sur le foncier bâti	1.743.270	4.616.550	+ 164,77
Taxe sur le foncier non bâti	744.610	396.050	- 46,81
Taxe professionnelle	5.997.590	7.081.600	+ 18,07
<u>Taux : votés par la Commune :</u>			
Taxe d'habitation	4,2	5,36	+ 11,20
Taxe sur le foncier bâti	9,92	9,90	- 0,20
Taxe sur le foncier non bâti	13,81	14,88	+ 7,75
Taxe professionnelle	6,18	6,60	+ 6,80

Ainsi la progression des taux sur la période 1984-1988 atteint au maximum 11,8 %, pour la taxe d'habitation, soit une progression moyenne d'un peu plus de 2 % par an, niveau nettement inférieur au taux de l'inflation. Les trois autres taxes locales ont connu des progressions plus faibles, voire nulle pour le foncier non bâti, pour leur taux.

On peut également noter que les taux appliqués à Fléville figurent parmi les plus faibles de l'Agglomération Nancéienne à l'exception du foncier bâti.

Ainsi les Flévillois payent en moyenne moins d'impôts que leurs voisins. Par exemple, pour un appartement de même type, là où un Nancéen paye 5 000 F. de taxe d'habitation, un Flévillois paye 2 252 F., un Ludréen 4 222 F., un Jarvillois 3 949 F., un Heillecourtois 3 306 F., un Laneuvevillois 2 283 F. (parmi les communes districales, seuls les habitants de Dommartemont et d'Essey payent moins d'impôts qu'à Fléville).

* * *

En conclusion, il faut souligner que l'effort considérable d'investissement réalisé par l'équipe municipale actuelle a été permis par une gestion saine et rigoureuse et par la recherche systématique de subventions.

Cet effort n'a pas eu d'effets néfastes, ni en ce qui concerne le poids de la dette, ni en ce qui touche la fiscalité locale, dont les évolutions sont demeurées bien maîtrisées.

Ainsi les capacités financières de la Commune ont été intégralement conservées et pourront permettre de nouveaux investissements dans les prochaines années.

Ces capacités se trouveront même améliorées grâce aux recettes nouvelles qui devraient résulter des implantations récentes et à venir sur la Zone Industrielle de Fléville Sud.

Les finances communales restent donc porteuses d'avenir. Ce résultat est tout à fait remarquable eu égard, à l'importance des investissements réalisés et à la dimension financière de la Commune ...

Jacques LESOURD



Climatel

**Chauffage industriel
Climatisation
Pompes à chaleur
Ventilation grandes cuisines
Équipements sanitaires**

50, boulevard du 26^e-R.I.
54000 NANCY
☎ 83.35.48.52

83.90.31.32

**FRANCE
CONSTRUCTION**

VOUS PROPOSE VOTRE TERRAIN A BÂTIR A :

- **ÉCROUVES** « *Les Allées d'Écrouves* ».
- **TOUL** « *Les Allées du Mont-Saint-Michel* ».
- **LUDRES** « *Les Allées de Ludres* ».
- **LAXOU** « *Le Hameau de Laxou* ».
- **FLÉVILLE-DEVANT-NANCY** « *Le Domaine de la Flétraie* ».
- **FLÉVILLE-DEVANT-NANCY** « *Les Allées de Fléville* ».
- **LAY-SAINT-CHRISTOPHE** « *Les Vergers* ».
- **EULMONT** « *Sous les Plantes* ».
- **SAINT-NICOLAS-DE-PORT** « *Le Clos Saint-Charles* ».
- **TOMBLAINE** « *Les Cottages de Tomblaine* ».
- **ART-SUR-MEURTHE** « *Les Allées d'Arc* ».
- **SEICHAMPS** « *Les Allées de Seichamps* ».
- **MARLY** « *Le Clos des Sorbiers* ».
- **JUSSY** « *Le Clos du Château* ».
- **REMILLY** « *Les Allées de Remilly* ».

**POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS
SUR LES LOTISSEMENTS :**

**FRANCE
CONSTRUCTION**

1, rue de la Commanderie - 54000 NANCY - Tél. 83.90.31.32